



controle fiscal d'une société civile

Par **fonf**, le **30/06/2024** à **16:15**

Bonjour

j'ai une société civile qui n'est pas assujétie en comptabilité mais un controle fiscal s'est appuyé sur le compte bancaire est ce normal

*L 13 I. – Les agents de l'administration des impôts vérifient sur place, en suivant les règles prévues par le présent livre, la comptabilité des contribuables **astreints à tenir et à présenter des documents comptables.***

vous remerciant

MF

Par **Marck.ESP**, le **30/06/2024** à **19:43**

Bienvenue sur LegaVox
Qu'entendez vous par...

[quote]
qui n'est pas assujétie en comptabilité

[/quote]
Un SCI n'est jamais à l'abri cela ne signifie pas qu'elle est exemptée d'un contrôle de l'administration fiscale. Notamment sur la base des documents bancaires.